

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2014

Etaients présents : Mr LORDI Christian, Maire

Mmes Mrs LEHALLEUR François, LUCET Evelyne, DEVOUGE-BOYER Annie, SALLES Alain, MOREAU Gérard, MANSOIS Jean-Louis, CHAUVIN Gladys, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, LECOMMANDEUR Nadège, LABIGNE François, MATIAS-CAETANO Maryse, CHOMIENNE Christian, LACHINE Pascale

Secrétaire de séance : Mr CHOMIENNE Christian

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 3 avril 2014

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Ajustement des commissions

commission des écoles

Mmes MATIAS-CAETANO Maryse et CHAUVIN Gladys ont demandé, en tant que parent d'élèves à ne plus siéger à cette commission. Mr AULOY Gilles propose de compléter cette commission.

Commission des travaux

Mr François LABIGNE dont la délégation est le management des services techniques demande à intégrer cette commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

Compte-rendu des commissions

Commission Embellissement

Mme Chauvin, vice-présidente de la commission indique ce qu'il a été décidé :

- de donner une priorité aux plantes vivaces, de tailler ou remplacer les arbustes aux alentours de l'école et de la mairie
- repeindre l'intérieur de l'abri bus (parking école)
- la haie du Monument aux morts serait à changer. Mr Auloy propose que l'on étudie de redessiner l'espace autour du monument
- le nettoyage de la Croix au carrefour Grande Rue/ Rue de Falaise. Mr Lordi précise que le lichen repoussera. La solution serait de passer un hydrofuge.
- Mme Devouge rappelle que nous avons acheté six jardinières qui sont destinées à être mise sur la séparation entre le trottoir et le parking de l'école : celles-ci seront mise en place.
- Jardinières potence à l'entrée du village.

L'aménagement d'un petit jardin du souvenir au cimetière communal a également été évoqué. Il faudra monter le projet en se renseignant sur les normes à respecter.

Mme Chauvin demande à chacun de réfléchir pour tenter de motiver les habitants pour aider à avoir un village fleuri, chacun dans son environnement proche. Plusieurs conseillers précisent toutefois qu'il ne faut pas pour autant que les plantations empiètent sur les trottoirs, notamment comme cela est le cas à certains endroits de la Grande Rue. Les plantations ne doivent en aucun cas obliger les piétons à emprunter la chaussée au lieu du trottoir.

Commission du personnel

Mr Salles, vice-président de la commission résume les deux dernières réunions :

- l'entretien avec Mr Jouveau Guillaume puisque le terme de son contrat arrive le 18 mai prochain. La commune a encore la possibilité de renouveler ce contrat avec l'Etat pour six mois, avec le concours de Pôle Emploi : ce qui a été décidé.
- La création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts a été évoqué en prévoyant de recruter un agent diplômé en espaces verts. Une personne postulant ce travail a déjà été reçue. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur cette création au cours de cette séance.

Mr Salles rappelle qu'il existe un règlement intérieur signé par chaque agent communal et que les conseillers municipaux peuvent en prendre connaissance.

Il est également demandé aux agents d'entretien de porter les équipements individuels de sécurité chaque fois que cela est nécessaire et obligatoire.

Commission des sentes et chemins

Mr Mansois vice-président de la commission donne une information sur les décisions principales qui ont été retenues :

- Nettoyage du chemin de halage, de la rue du Port à la rue Maillot. Passé la rue du Port, il n'est plus possible, en raison de l'érosion des berges, de rétablir le passage. Cependant, il existe, en alternative, à travers la campagne des chemins agréables à emprunter. Mr Lehalleur précise qu'il faut être vigilant quant au défrichage. Les racines des buissons tiennent les berges.
- Réhabilitation de la sente aux Grenouilles
- Nettoyage de la sente d'accès et des alentours du tombeau de Saint Ethbin
- Entretien du chemin de la Malmaison

D'autres rétablissement ou remise en état de chemins ont été évoqués, mais compte tenu du travail représenté (notamment bornage de certains chemins), ceux-ci seront revus dans un deuxième temps.

Il est également décidé de se renseigner sur les possibilité de balisage et panneaux indicateur des sentes. Mr Lehalleur propose de déposer une demande.

Pour mener à bien ces nettoyages et défrichages prévus Mr Auloy demande à ce qu'une ou deux journées dans la semaine soit définies pour ces tâches.

Commission Travaux et sécurité routière

Mme Matias-Caetano résume les principaux points évoqués :

- constat d'un rappel sur l'incivilité de certains usagers de la route et nécessité d'apporter des aménagements pour sécuriser la vie dans le village, comme l'installation de

bordures aux carrefours de la Grande Rue avec la rue Pointe Mulle et un autre avec la rue du Port : ce qui avait déjà été envisagé.

- Manque un panneau d'entrée du village à l'arrivée d'Hennezis.
- Prévoir d'installer des balises sur la Grande Rue pour rappeler de céder la priorité par rapport aux voies transversales, notamment au niveau de la rue Delamotte et la rue de Falaise.
- Possibilité d'interdire l'entrée sur la rue de Pressagny par un sens obligatoire vers la rue du Moulin à Vent, en venant de Pressagny le Val.
- Au niveau de l'école communale, Mr Lehalleur propose de redessiner légèrement le tracé de la D 313, de façon à couper cette ligne droite pour casser la vitesse. Notre PLU étant à l'enquête publique, il sera inscrit au PLU. Une étude pourrait être mise en place avec le concours de la Direction Départementale des Routes.
- Voir pour inverser certaines priorités au croisement de voies communales (1/ Rue de Bourgoult avec la rue Delamotte 2/ Rue de la Mi-Voie avec les rues Delamotte et de Pressagny).

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 avril 2014

Installation du conseil communautaire sont élus :

- Président Guy Burette
- 1er vice président Frédéric Duché Développement territorial, président délégué.
- 2^{ème} vice président Aline Bertou enfance, transports scolaires.
- 3^{ème} vice président Alain Dajon petite enfance
- 4^{ème} vice président Bernard Lebouc Spanc, bassins versants
- 5^{ème} vice président Claude Letourneur Voirie
- 6^{ème} vice président Jean Pierre Savary aides à domicile
- 7^{ème} vice président Benoit Borkowski solidarité intercommunautaire
- Membres du bureau : Guy Hubert Laurent Legay, M.Beauté, Mme Froment, Marcelline Bertrand, Christian Lordi.

Christian Chomienne a été élu délégué suppléant au Sygom, Gilles AuLOY délégué au pays, Christian Lordi délégué au syndicat Eure numérique.

Désignation des représentants des commissions à la C.C.A.E.

Les commissions créées sont au nombre de 4 :

1°/ Commission des maires : finances, mutualisation, intercommunalité.

Le conseil aura à élire un délégué et un suppléant par commission, pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions.

2°/ Commission du développement territorial : économie, habitat, question relatives aux pays, aménagement numérique, urbanisme.

Sont élus : Alain SALLES, délégué titulaire et Gilles AULOY, délégué suppléant.

3°/ Commission des services à la personne : petite enfance, jeunesse, transports scolaires, aide à domicile.

Sont élus : Annie DEVOUGE-BOYER, déléguée titulaire et Evelyne LUCET, déléguée suppléante.

4°/ Commission technique : voirie, préservation des milieux naturels et aquatiques,

questions relatives au sygom, siège, syndicats des eaux.

Sont élus : Gérard MOREAU, délégué titulaire et Christian CHOMIENNE, délégué suppléant.

Point sur les travaux des feux tricolores

Mr Lordi précise qu'ils ont été réceptionnés ce jour, ainsi que leur mise en service, également aujourd'hui.

Par rapport au budget prévu il nous reste environ 8500€ disponible et le Conseil doit décider l'utilisation de ces fonds. Il convient soit de les réintégrer dans le budget ou bien de réaliser la bordure des trottoirs à ce carrefour. Ce bordurage, pour des raisons budgétaires n'avait pas été retenu initialement. Le Conseil Municipal estime que celui-ci protégera les piétons et qu'il est d'ailleurs nécessaire par rapport à l'accès de l'abri-bus. Celui-ci permettra également de revoir le tracé du « tourne à droite » pour prendre la rue du Moulin à Vent en venant de Vernon. La commission des travaux est chargée de solliciter des devis.

Création d'un poste d'agent entretien des espaces verts

Suite à la réunion de la commission du personnel, il est proposé d'ouvrir un poste pour un CDD à plein temps pour une durée de 7 mois.

Ce poste devra se traduire par une diminution des recours aux services extérieurs, ce qui sera acté dans la proposition de la décision modificative par la commission des finances.

Cette création permettra d'engager, la réouverture et l'entretien, de sentes et des bords de Seine conformément à notre programme.

A l'unanimité le Conseil Municipal en donne son accord en décidant d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2ème classe et propose, à titre d'essai, un recrutement à compter du 1er juin 2014 jusqu'à la fin de cette année civile. L'agent sera rémunéré suivant la grille indiciaire du 4ème échelon de l'échelle 3. Le contrat sera revu au 1er janvier 2015.

Compte-rendu de la commission des finances et décisions modificatives budgétaires

Mr Chomienne, Vice-président de cette commission, indique les prévisions qui ont été ajustées suite aux notifications de nos dotations. D'autre part, il prend en compte les dépenses supplémentaires qui ont été prévues par rapport à la création du poste ci-dessus cité et à la revalorisation des indices sur les carrières des agents de catégorie C. D'autre part, quelques dépenses supplémentaires ont été prévues pour le budget fleurissement.

En contre partie du recrutement d'un agent, il a été décidé d'effectuer certains travaux en régie et non plus par l'intermédiaire d'une entreprise à savoir : la clôture du terrain de tennis et certains travaux à l'école.

La présente décision modificative budgétaire se décompose donc comme suit :

		dépenses	recettes
	61521 entretien terrain	Fonct 3 000,00 €	
	6413 personnel non titulaire	Fonct 12 300,00 €	
	6451 cotisation urssaf	Fonct 4 900,00 €	
023	virement à la section investissement	Fonct 3 351,00 €	
	678 autres charges exceptionnelles	Fonct -13 569,00 €	
	722 immobilisations corporelles	Fonct	10 500,00 €
	7411 dotation forfaitaire	Fonct	-1 604,00 €
	74121 dot solidarité rurale 1ere fraction	Fonct	1 133,00 €
	74122 dot solidarité rurale 2ème fraction	Fonct	-47,00 €
021	virement de la section fonctionnement	Invest	3 351,00 €
	10223 Taxe d'aménagement	Invest	1 195,00 €
	999 2188 matériel et outillage mobilier	Invest	4 546,00 €
		14 528,00 €	14 528,00 €

Tarif reproduction documents administratifs

Lors d'enquêtes publiques ou autres, la commune est tenue de délivrer sur demande des copies des documents mis à disposition. Nous n'avons pas, par contre, l'obligation de le faire gratuitement. Pour pouvoir facturer les tirages des tarifs de reproduction doivent être fixés par délibération du Conseil.

En ce qui concerne les copies, le tarif par feuille A4 et par recto est fixé à :

- 0,10€ pour une copie noir et blanc
- 0,15€ pour une copie couleur.

Ce tarif tient compte du prix de la maintenance, de l'achat du papier et du temps du personnel administratif qui délivrera ces copies.

Pour les documents relatifs aux plans, ceux-ci seront refacturés à façon.

Acceptation de don

La création du troisième poste aux services techniques et entretien va nécessiter un deuxième véhicule.

Josiane et Christian LORDI se proposent de faire don de leur véhicule citroen C5 à la commune, si le Conseil l'accepte.

Ce véhicule étant équipé d'un crochet d'attelage, celui-ci pourra tracter la remorque ou tonne à eau et ceux sans que la nécessité du permis E, vu le poids du véhicule.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge Mr Lordi de souscrire le contrat d'assurance automobile pour ce véhicule.

Election du correspondant défense

Le Conseil doit désigner son correspondant défense. A l'unanimité il accepte la candidature de Mr Alain SALLES qui représentera notre commune.

Fête du village, dépenses prises en charges par la mairie

Les précédentes années, la commune offrait l'apéritif lors de la fête du village. A l'unanimité le Conseil Municipal décide que cette participation doit continuer.

Autorisation d'acter en poursuite pour le règlement par les bâtisseurs régionaux

L'entreprise de maçonnerie qui a réalisé les travaux à la maison pour tous doit encore à la commune le remboursement des consommations d'électricité et eau. La somme s'élève à 1859.75 €.

Cette entreprise étant en redressement judiciaire, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou un Adjoint acter en poursuite, afin de recouvrer cette somme via la garantie bancaire, ce point faisant partie de l'appel d'offre signé. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur ce point.

Permanences élections européennes du 25 mai 2014

Les conseillers municipaux présents le jour du scrutin proposent leurs créneaux de permanence pour tenir le bureau de vote.

Scolarisation hors commune

La ville des Andelys demande à notre commune une participation pour un élève domicilié à Port-Mort et scolarisé aux Andelys. A l'époque de son inscription l'enfant concerné habitait Les Andelys et les parents ont choisi de la laisser poursuivre sa scolarité dans la même école.

Notre Conseil Municipal, dans sa séance en date du 25 novembre, avait refusé d'acquitter ladite participation au motif que notre commune est dotée des services péri-scolaires.

La ville des Andelys maintenant sa position, Mr Lordi a pris des renseignements quant à la réglementation sur ce point. On ne peut pas refuser à un enfant de poursuivre sa scolarité dans l'école où il était initialement et la nouvelle commune de résidence n'est pas tenue dans ce cas d'acquitter une participation.

Les conseillers municipaux maintiennent cette position et demande au Maire de répondre à la commune d'accueil de scolarité dans ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Maison d'Assistants Maternels

Il s'agit d'un nouveau concept d'accueil où quatre assistant(e)s maternel(le)s peuvent travailler ensemble hors de leur domicile personnel. Une assistante maternelle agréée de

notre village est à l'initiative de ce projet. Avant de mener plus en avant leur projet, elle demande à la mairie si la commune aurait une structure d'accueil à louer pour exercer cette activité. Mr Lordi précise qu'il peut y avoir dans ce cas des aides de la CAF et de la CCAE pour l'aménagement des locaux. Il demande au conseil municipal de réfléchir à ce projet. De son côté, il se renseigne auprès du relais des assistantes maternelles de la Communauté de Communes des Andelys qui a la compétence Petite Enfance pour savoir comment articuler l'aménagement éventuel du local.

Réunion du Syndicat Intercommunal d'Electricité

Les membres du bureau du syndicat ont été élus le samedi 3 mai dernier. Mr Ladislas Poniatowski a été réélu en qualité de Président. Les vices-présidents qui se sont présentés, ont été géographiquement répartis sur le territoire du département.

Mr Lordi précise qu'il a été élu membre du bureau pour représenter les cantons des Andelys et d'Ecos.

Repas en liaison froide

Des personnes âgées ont demandé la possibilité de faire livrer des repas par le traiteur de notre restaurant scolaire. Ces repas seraient déposés dans l'armoire froide de la cantine pour leur être ensuite livrés. Cela n'est pas possible car nous ne pouvons pas livrer ou faire livrer sans rupture de la chaîne du froid.

Fête de la Saint Hubert

Dans le cadre de l'association de la Société de Chasse et avec l'aide du Comité des Fêtes, Mr Mansois prévoit d'organiser une messe de la Saint-Hubert. Mr Lehalleur prêtera ensuite un champ pour organiser des démonstrations de chiens de meute.

Il établit actuellement les prévisions budgétaires de ce projet, qui amènera une animation dans la commune et sollicite une subvention du conseil municipal. Les conseillers donnent leur accord de principe sauf Mme Lecommandeur et Mr Salles qui s'abstiennent.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Demande de remboursement

Le Centre de Loisirs a utilisé un faitout de la cantine pour confectionner du pop-corn avec les enfants. Celui-ci n'est donc plus utilisable et la mairie a dû en acheter un neuf. Le Conseil Municipal demande à ce que ce matériel nous soit remboursé par l'établissement d'un titre d'un montant de 22€80 à l'encontre de la Communauté des Andelys.

Surveillance cantine le 23 mai

Pour des raisons d'absence de personnel durant cette semaine, Madame Devouge a besoin d'une personne bénévole pour compléter la surveillance de la cantine. Mr Treglos accepte de rendre ce service.

Foire à Tout

Mr Labigne rappelle qu'elle aura lieu le dimanche 11 mai prochain et fait appel aux bonnes volontés pour la mise en place des panneaux de circulation et assurer le bon déroulement de celle-ci le jour de la foire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée

à minuit.